

22.04.26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 40

Présents : 32

Votants : 40

Date de la convocation : 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle polyvalente de Capien sous la présidence de M. Alain ZABULON Président.

**PRESENTS (32): BARON** : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Hervé THARAUD, **BLESIGNAC** : Mme Dominique LARCHÉ, **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. Eric CHARRIER, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Stéphane SANCHIS, M. Alain ZABULON, Mme Josette BERNARD, M. Pascal RAUZY, Mme Viviane SERRES, M. Jérôme FUSEAU, Mme Fabienne IDAR, M. Alexis FEBBRARI **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, M. Etienne DURAND **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jean-Marc LAMI, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Patrick LE BARS, Mme Françoise GOASGUEN, M. Christophe MOIROUX, M. Benoit LAMARQUE, M. Jean-Louis MOLL, Mme Patricia TROVALET, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (08) : CREON** : Mme Lydie MARIN pouvoir à Mme Josette BERNARD **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Bernard PAGES, M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Franck LUQUE, **LE POUT** : M. Matthieu DESFORGES pouvoir à M. Nicolas TARBES, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES pouvoir à M. Jean Luc JOYEUX, Mme Catherine GUILLOU pouvoir à M. Alain ZABULON, **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ pouvoir à M. Patrick LE BARS, Mme Coraline TOURET pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Frédéric LATASTE délégué communautaire de la Commune de CAPIAN secrétaire de séance.

**OBJET : CIAS – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**

Vu le Décret du n°95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000

Vu les articles L.123-6 et L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) et notamment l'article 79

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 portant modification des statuts de la CCC au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Considérant que l'organe délibérant fixe le nombre d'administrateurs du CIAS.

Il est proposé que le Conseil d'administration du CIAS soit composé de 16 membres plus le Président (membre de plein droit) :

- 08 administrateurs élus par le Conseil Communautaire.
- 08 administrateurs désignés par M. le Président et représentant la société civile.

Le nombre total de membres de conseil d'administration du CIAS est fixé par l'organe délibérant de l'EPCI dans la limite du double du nombre maximum fixé par les décrets précités, soit 16 membres plus le président de l'EPCI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents ou représentés

Le Conseil communautaire

FIXE la composition du conseil d'administration du CIAS à 16 membres plus le Président, dont 08 administrateurs élus par l'assemblée délibérante.

**Monsieur le Président,**

**\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes**

**\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**

**\* rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

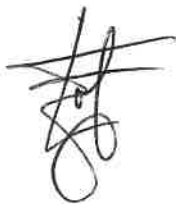
Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Frédéric LATASTE



Le Président de la Communauté de Communes du

Créonnais

Alain ZABULON



Le Président  
Alain ZABULON

